

**Demande de permis de construire**  
pour petites constructions

à la commune de

**Nom, profession, adresse**

Requérant (maître de l'ouvrage)

Auteur du projet ou son mandataire

Propriétaire foncier

Emplacement et parcelles N<sup>os</sup>

**Projet de construction**

Ouvrage et but

Dimensions principales

Genre de construction et matériau

Façade (genre, matériel, couleur)

Toit (genre, matériel, couleur)

**Viabilité**

Voie d'accès

Place de stationnement

Assurance juridique

**Raccordements**

A la canalisation publique

Au réseau d'alimentation en eau potable

Au réseau du courant électr.

Assurance juridique

**Frais de construction**

(sans le terrain à bâtir)

**Remarques**

Commune municipale, Rte de France 36, 2805 Soyhières		Tél. No
Commune municipale, Rte de France 36, 2805 Soyhières		0324220227
Commune municipale, Rte de France 36, 2805 Soyhières		
Commune municipale, Rte de France 36, 2805 Soyhières		
Place de la Liberté	1072	Zone MAa Bâtiment N°
Bacs à légumes/herbes aromatiques		
197cm x 109cm x 72cm		
Bois, brun (évent. peint par les élèves en autre couleur)		
Largeur : <input type="text"/>		m pente max. : <input type="text"/> %
Surface : <input type="text"/>		m2
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	
Fr. 400.00		
Dans le plan spécial Clos Devant		

Le maître de l'ouvrage s'engage à poser les profils à temps, à les laisser en place jusqu'à l'entrée en vigueur de la décision concernant le projet et à payer les émoluments du permis de construire.

Lieu et date : **Soyhières** 15 AVR, 2021

Le requérant  
(maître de l'ouvrage):

L'auteur du projet  
(ou son mandataire)

Le propriétaire foncier  
(s'il n'est pas lui-même maître de l'ouvrage)

Annexes selon la liste ci jointe

Remarques

Doivent être joints à la demande de permis de construire, en 2 exemplaires au moins, le plan de situation et les autres plans exécutés conformément aux prescriptions.

Les demandes relatives aux permis spéciaux (p. ex. eaux usées, citernes) doivent être jointes à la présente demande de permis de construire.

Si une autorisation de dérogation est requise pour le projet de construction, il y a lieu de la joindre à la présente demande. A cet effet la formule générale de demande No 1/1100 peut être utilisée.

## Formulaire ENV DG01

### Examen d'un projet de construction en vue d'une éventuelle autorisation spéciale en matière de droit environnemental

*Entrée en vigueur : 20 mars 2019*

(ce document remplace et annule les versions précédentes du formulaire ENV DG01)

**A joindre à chaque requête de permis de construire (procédure ordinaire et simplifiée)**

*Ce formulaire permet une première analyse structurée des enjeux, pour le canton ou la commune, d'un projet de construction. Il permet de contrôler si les documents requis sont fournis en vue de l'examen de la demande. Il est à remplir intégralement par le requérant de tout projet de construction, puis à contrôler par l'autorité communale. Il doit être joint au dossier.*

*Un dossier de demande de permis de construire n'est à transmettre à l'Office de l'environnement, en vue d'une autorisation spéciale selon article 44 DPC, que si un ou plusieurs « Oui » sont cochés.*

Commune :  Localité :

Nom, prénom du requérant :

Parcelle(s) n° :  Adresse du projet :

#### A. Autorisation ENV requise sur la base de la situation du projet

A remplir à l'aide du Géoportail (<https://geo.jura.ch>). Les thèmes et couches du Géoportail à consulter sont indiqués en gras et en italique dans le tableau qui suit.

	Oui	Non	Documents / formulaires spécifiques à remplir
<b>Thème "Aménagement"</b> <a href="https://geo.jura.ch/theme/Amenagement">https://geo.jura.ch/theme/Amenagement</a>			
Dans un des <b><i>Périmètres particuliers</i></b> suivants : - périmètre de protection du paysage (PP) ; - périmètre de protection de la nature (PN) ; - périmètre de protection de la nature renforcé (PNN) ; - périmètre réservé aux eaux (PRE).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Hors des <b><i>Zones à bâtir</i></b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b><i>Informations indicatives</i></b> : dans ou à moins de 30 m d'un périmètre Forêts ou Pâturage boisé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire ENV FO01 (ENV FO02 si l'alignement à la forêt est défini dans un Plan spécial)
<b>Thème "Environnement"</b> <a href="https://geo.jura.ch/theme/Environnement">https://geo.jura.ch/theme/Environnement</a>			
<b><i>Protection contre les accidents majeurs</i></b> : - Dans un périmètre de consultation OPAM	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre inscrit au <b><i>Cadastre des sites pollués</i></b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire ENV SP01
<b><i>Zones de protection des eaux</i></b> : en Zone de protection (S1, S2 ou S3) ou en Périmètre de protection <b><i>En zone S3, cocher « non » si le projet n'implique aucune modification de l'évacuation des eaux (eaux usées ou eaux pluviales) et aucun dégrappage ou terrassement.</i></b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Thème "Nature"</b>	<a href="https://geo.jura.ch/theme/Nature">https://geo.jura.ch/theme/Nature</a>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
A l'intérieur d'une <i>Réserve naturelle</i>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Paysage</b> : dans un périmètre de paysage d'importance nationale (IFP)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un <i>Bas-marais, Haut-marais, Zone alluviale</i> ou <i>Site marécageux</i>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Dans un site de reproduction des batraciens</i>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de <i>Prairies et pâturages secs</i>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Réseau hydrographique</b> : à moins de 20 m d'un cours d'eau / plan d'eau (en l'absence de Périmètre réservé aux eaux – PRE)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## B. Autorisation requise ou non sur la base des particularités du projet

	Oui	Non	Documents / formulaires spécifiques à remplir
<b>Utilisation / activité prévue</b>			
Exploitation agricole ou maraîchère, détention d'animaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire « constructions agricoles »
Industrie / artisanat avec : - Production d'eaux résiduelles industrielles - Emissions de polluants industriels dans l'air - Utilisation ou stockage de matières dangereuses - Stockage ou traitement de déchets - Production de déchets industriels - Génération d'émissions sonores	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Formulaires ENV IN14 et IN16
Activité sensible au niveau du bruit : par exemple restaurant, hôtel, bar, café, discothèque, cantine, lieu de rassemblement, activité avec manutention hors des bâtiments, quai de déchargement, concassage, broyage de matériaux.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Installations sportives et de loisirs : patinoire, terrain de sport, stand de tir, golf, terrain de camping, installation d'équitation, piscine/bain publique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Décharge (stockage définitif)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cimetière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Biodéchets : installation de traitement (compostage ou méthanisation), place de collecte ou de conditionnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Extraction de matériaux minéraux (fouilles et terrassements de chantiers non compris)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier technique avec notice d'impact
Projet soumis à Etude d'impact sur l'environnement EIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapport d'impact sur l'environnement (à mentionner dans l'avis de publication au Journal Officiel)
Installation soumise à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaires ENV IN14 et IN16
<b>Eléments de construction particuliers</b>			
Réservoir/citerne contenant des liquides pouvant polluer les eaux et d'un volume unitaire de plus de 450 litres	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire ENV EA02
Forage de profondeur > 3m / sonde géothermique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire ENV EA03
Installation de chauffage d'une puissance supérieure à 70 kW	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire ENV AI03

Antenne émettrice de téléphonie mobile ou de radiocommunication	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche de données spécifique au site (selon ORNI)
Remblayage ou remodelage de terrain en dehors d'un projet de construction	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Projet de démolition / déconstruction / transformation : - sur un site industriel / artisanal, <u>ou</u> - avec une quantité de déchets de chantier dépassant vraisemblablement 200 m <sup>3</sup> , <u>ou</u> - pour les constructions antérieures à 1990 : présence de déchets de chantier susceptibles de contenir des polluants dangereux pour l'environnement ou pour la santé, tels que des biphényles polychlorés (PCB), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du plomb ou de l'amiante.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic des polluants
<b>Divers</b>			
Construction ou transformation de locaux d'habitation ou de travail à proximité d'une route à fort trafic routier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Expertise de bruit attestant de la conformité du projet
Projet prévoyant un éclairage extérieur (façades, parking, enseigne...) <i>Cocher « non » si l'éclairage consiste uniquement en de petites lampes qui s'éteignent (chemin d'accès, devant la porte ou le garage, etc.).</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etude lumière documentée (justification)
Projet particulier générant toute autre risque notable de pollution de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Gestion / évacuation des eaux</b>			
Construction ou transformation de bâtiments avec production d'eaux résiduaires <sup>1</sup> non raccordées à une STEP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Description du procédé de traitement des eaux polluées
Construction d'une station d'épuration, d'une station d'épuration mécano-biologique (mini-STEP)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan et données techniques de l'installation
Infiltration d'eaux résiduaires <sup>1</sup> ou d'eaux pluviales polluées <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Déversement d'eaux directement dans des eaux superficielles (plan d'eau ou cours d'eau)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapport technique d'admissibilité du déversement
Installation d'infiltration sans passage au travers d'une couche d'humus (corps de gravier, puits ou galerie d'infiltration, forage)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Autres impacts sur les eaux</b>			
Construction dans les eaux souterraines, mise à découvert de la nappe phréatique, abaissement du niveau des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Prélèvement d'eaux souterraines ou de surface	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire ENV EA08

Lieu et date :

Soyhières, le 15 avril 2021

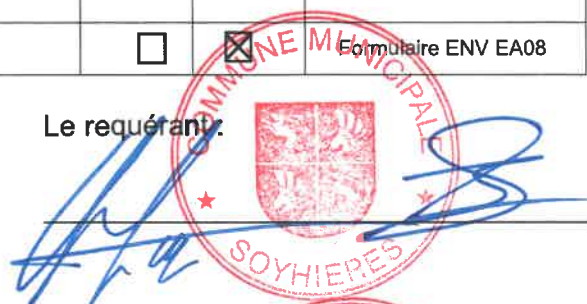

### **Contrôle par l'autorité communale**

Certifié exact et complet

Lieu et date :

**Soyhières** 28 AVR. 2021

Le requérant:

L'autorité communale:


<sup>1</sup> Eaux résiduaires : les eaux usées domestiques, industrielles et artisanales, les eaux de refroidissement en circuit fermé.  
<sup>2</sup> Eaux pluviales polluées : les eaux pluviales qui proviennent des voies de communication, des places de stationnement très fréquentées et des surfaces de travail ou de dépôt (transvasement, utilisation ou stockage de substances pouvant polluer les eaux superficielles ou souterraines).



Annexe à la demande de permis de construire

**1 DONNEES GENERALES**

Localité: Soyhières Parcelle N°: 1072  
 Commune: Soyhières  
 Rue/Lieu: Place de la Liberté Bât. N°: -  
 Projet de construction: Installation de deux bacs à légumes/herbes aromatiques  
 Maître d'ouvrage: Commune municipale, Route de France 36, 2805 Soyhières  
 e-mail: administration@soyhieres.ch Tél. : 032 422 02 27  
 Propriétaire foncier: Commune municipale, Route de France 36, 2805 Soyhières  
 e-mail: administration@soyhieres.ch Tél. : 032 422 02 27  
 Auteur du projet: Commune municipale, Route de France 36, 2805 Soyhières  
 e-mail: administration@soyhieres.ch Tél. : 032 422 02 27  
 Ingénieur civil: -  
 e-mail: - Tél. : -

**2 DONNEES SPECIFIQUES SUR LE PROJET**

Nouvelle construction  Transformation  Construction d'une annexe  Démolition   
 Coût des travaux: 400.00  
 Nombre de sous-sol: - Nombre de niveau hors sol: - Hauteur du bâtiment: - m  
 Affectation du bâtiment: Aucun bâtiment

**3 DANGERS NATURELS**

Le projet est-il prévu dans une zone de danger naturel ?  OUI  NON  Ne sait pas  
 Type de danger  Crues Altitude sous-sol m.s.m. Altitude rez m.s.m.  
 glissement de terrain  chute de pierres   
 Niveau de danger:   

- Des ouvrages de protection collectifs permettant de réduire le risque sont-ils prévus dans la zone de danger concernée ? (si oui, joindre l'étude au dossier)  OUI  NON
- Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour protéger le bâtiment? (si oui, la joindre au dossier de demande de permis de construire)  OUI  NON

**4 SEISMES** (Pas nécessaire de compléter s'il s'agit d'une annexe non habitée de 1 niveau et de moins de 150m<sup>2</sup> ou d'un bâtiment d'habitation ou d'administration)

- En cas d'effondrement du bâtiment, y-a-t-il un risque de bloquer une infrastructure vitale (services d'urgences et d'intervention, hôpitaux, ...)?  OUI  NON
- Le bâtiment est-il de classe de classe d'ouvrage COII ou COIII selon la norme SIA 261 (tableau 27) (voir liste dans les directives de l'ECA Jura)?  OUI  NON
- Classe de sol de fondation selon SIA 261 (tableau 26) (cf directives ECA)

Si au moins une des réponses aux questions est OUI ou si le sol de fondation est de classe F ou jugé problématique du point de vue sismique, compléter l' ANNEXE 1 (nouvelles constructions) ou l' ANNEXE 2 (transformations-Agrandissements-Rénovations) du présent formulaire.



5 PROTECTION INCENDIE

5.1 **Degré d'assurance qualité en protection incendie (AQ)** (Voir DPI (11-15) Assurance qualité en protection incendie)

Catégorie de bâtiment : (à compléter uniquement pour les nouveaux bâtiments, les agrandissements ou transformations importantes et les changement d'affectation)

Affectation (DPI 11-15 tableau 3.3.1)	Bâtiment de faible hauteur <input type="checkbox"/> (h≤11m)	Bâtiment hauteur h>11m <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Maison familiale <input type="checkbox"/> Immeuble d'habitation <input type="checkbox"/> Artisanat / Industrie q < 1000 MJ/m2 <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Hangar / Dépôt sans matière dangereuses <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Garage S<600 m2 <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Bureaux <input type="checkbox"/> Annexe non habitée <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Ecole / Crèche / Garderie <input type="checkbox"/> Surface commerciale < 1200 m2 <input type="checkbox"/> Bâtiments agricoles <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> <b>Degré 1</b> Le responsable de l'assurance qualité en protection incendie degré Q1 peut être le responsable de l'ensemble du projet (par exemple le propriétaire ou l'architecte)	<b>Voir avec l'ECA Jura(*)</b> (ou formulaire 80 p.3-4)
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	<b>Voir avec l'ECA Jura (*)</b>	

<sup>(1)</sup>sans entrepôts à hauts rayonnage (h > 7.50m)

(\*)Degré d'assurance qualité fixé en accord avec l' ECA Jura ou par le formulaire 80 (p.3-4):

1  2  3  4

Pour les projets de degré 2 à 4 un concept de protection incendie doit être joint au dossier de demande de permis de construire. Les qualification du responsable assurance qualité en protection incendie doivent être au minimum les suivantes : (voir DPI (11-15) Assurance qualité en protection incendie)

Degré 2 : titulaire du brevet fédéral de spécialiste en protection incendie AEAI ou titre jugé équivalent

Degré 3 et 4 : titulaire du diplôme d'expert en protection incendie AEAI ou titre jugé équivalent

Responsable de l'assurance qualité en protection incendie:  propriétaire  architecte  autre

Pour les objet de degré 2 à 4 compléter la déclaration de capacité (utiliser le formulaire n° 85)

5.2 **Distances de sécurité incendie** (DPI 15-15 Dist. de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments cpe-feu)

(à compléter uniquement pour les nouveaux bâtiments et les agrandissements)

Bâtiments voisins dont la façade en vis à vis est **incombustible** ? :  OUI  NON

Distance la plus courte entre façades: \_\_\_\_\_ m (entre le bâtiment voisin et le bâtiment concerné par le projet)

Bâtiments voisins dont la façade en vis à vis est **combustible** ? :  OUI  NON

Distance la plus courte entre façades: \_\_\_\_\_ m (entre le bâtiment voisin et le bâtiment concerné par le projet)

5.3 **Structure porteuse** (DPI 15-15)  existante, sans changement  sera définie ultérieurement

Piliers:  béton  bois  métal  maçonnerie  \_\_\_\_\_

Façades porteuses :  béton  bois  métal  maçonnerie  \_\_\_\_\_

Murs :  béton  bois  métal  maçonnerie  \_\_\_\_\_

Planchers :  béton  bois  métal  maçonnerie  \_\_\_\_\_

5.4 **Matériaux utilisés** (DPI 14-15 Utilis. de matériaux de construction / Répertoire de protection incendie AEAI (www.praever.ch)

selon détail(s) ci-joint(s) (mentionner les matériaux et leur réaction au feu ou indice d'incendie)

5.4.1 **Parois extérieures** :  existant, sans changement  sera défini ultérieurement  voir ci-dessous

Type de façades :  ventilée  Isolation périphérique  Autre \_\_\_\_\_

Isolation thermique: \_\_\_\_\_  RF1 (incombustible)  RF2  RF3  cr

Revêtement extérieur : \_\_\_\_\_  RF1 (incombustible)  RF2  RF3  cr





Annexe à la demande de permis de construire

5.4.2 **Toiture** :  existante, sans changement  sera définie ultérieurement  voir ci-dessous

Type de toiture :  plate  en pente

Isolation thermique:  RF1 (incombustible)  RF2  RF3  cr

Revêtement extérieur :  RF1 (incombustible)  RF2  RF3  cr

**5.5 Installations thermiques** (DPI 24-15 Installations thermiques)  existant, sans changement  voir ci-dessous

Chauffage:  Puissance:  kW Citerne à mazout: contenance (l) :

Type:  Panneaux solaires:  Surface [m2]:

Autre chauffage:  Conduit de fumée:   Cuisinière à bois/gaz

Cheminée de salon: Nombre:  Emplacements:

Poêle: Nombre:  Emplacements:

**5.6 Ventilation** (DPI 25-15 Installations aérauliques)  aucune  nouvelle  existante

ventilation générale  ventilation partielle  hottes de cuisines avec sortie à l'extérieur

minergie  cuisines professionnelles  local liquides inflammables

Emplacement du monobloc :

**5.7 Matières dangereuse** (DPI 26-15 Matières dangereuses)

Entreposage de liquides inflammables (V>25l.) :  NON  OUI selon concept annexé

Entreposage de gaz :  NON  OUI selon concept annexé

Matières comburantes (P>100kg) :  NON  OUI selon concept annexé

Entreposage de pneus et de leurs dérivés (P> 1t ou S> 10m2) :  NON  OUI selon concept annexé

Pompe(s) à essence :  NON  OUI selon concept annexé

Autre(s) matière(s) dangereuse(s) :  NON  OUI selon concept annexé

Installations d'aspiration (poussières ou liquides inflammables) :  NON  OUI selon concept annexé

**5.8 Installations techniques**

Détection incendie :  aucune  nouvelle  existante

Sprinklers :  aucune  nouvelle  existante

Paratonnerre :  aucun  nouveau  existant

Eclairage de sécurité :  aucun  nouveau  existant

Signalisation des voies de fuite :  aucun  nouveau  existant

Poste(s) incendie :  aucun  nouveau  existant

Extincteur(s) :  aucun  nouveau  existant

**Par sa signature, le maître d'ouvrage et/ou son représentant attestent de l'exactitude et de la conformité des renseignements donnés dans le présent formulaire:**

Lieu et date:

Le maître d'ouvrage / L'auteur du projet

Soyhières, le 21.04.2021

**6. ANNEXE(S)**

Form. 82 - Annexe 1 (Séismes/Nvelles constructions)

Form.83-Annexe 2 (Séismes/Transfo.)

Concept de protection contre les dangers naturel:

Concept de protection incendie

Form. 80 (p.3-4) - Evaluation du niveau AQ

Plan(s) de protection incendie

Form. 85 - Déclaration de capacité / Responsable AQ



### **GENERALITES**

Pour **chaque** demande de permis de construire, **également pour les petits permis de construire**, l'ECA Jura fixe les conditions à remplir pour la protection contre l'incendie et les dangers naturels. Ces conditions font partie intégrante du permis de construire, de l'approbation des plans ou de l'admission des installations. Pour l'établissement des «Conditions à remplir pour la protection contre l'incendie» dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire, la **Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels (RS 871.1)** ainsi que de l'**Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage (RS 871.11)** fixent les compétences de l'ECA Jura en matière de prévention contre les incendies et les dangers naturels.

### **EMOLUMENTS**

L'**Arrêté fixant le tarif des émoluments perçus par l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA Jura) en matière de prescription incendie et dangers naturels** a été adopté par le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Les émoluments seront fixés par l'ECA Jura dans les conditions à remplir pour la protection contre l'incendie et les dangers naturels et facturés par l'Autorité d'octroi du permis de construire lors de l'octroi du permis de construire.

### **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES** (VOIR FORMULAIRE 80)

L'ECA Jura est compétent pour fixer les conditions de protection contre les incendies pour tous les bâtiments.

**Exception** : les communes de Delémont et Porrentruy sont compétentes pour la fixation des conditions de protection contre l'incendie ainsi que des émoluments s'y rapportant pour les bâtiments suivants:

- a) maisons d'habitation jusqu'à deux niveaux;
- b) garages jusqu'à deux véhicules à moteur;
- c) réduits, maisonnettes de jardin et autres petites constructions.

### **RESPECT DES NORMES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION**

L'**Annexe 1 de l'Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage (RS 871.11)** fixe les normes et recommandations techniques d'associations professionnelles qui sont déclarées de force obligatoire (art. 18 de la Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels (RS 871.1) et 5 de l'Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage (RS 871.11)).

### **PROTECTION CONTRE LES SEISMES**

Les constructions doivent être conçues et construites en appliquant les prescriptions parasismiques des normes SIA. L'observation de ces normes devra être attestée par une personne compétente (art. 19 al. 2 de la **Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels (RS 871.1)**). Cette attestation devra être transmise à l'ECA Jura par le propriétaire ou son mandataire selon les conditions qui seront fixées dans les prescriptions accompagnant les permis de construire.

Aucune attestation ne sera nécessaire pour :

- Les annexes de 1 étage d'une surface inférieure à 100m<sup>2</sup> et non destinées au séjour permanent d'hommes ou d'animaux ;
- La transformation et la rénovation de maisons familiales individuelles ;
- Les transformations dites « légères » des bâtiments existants.

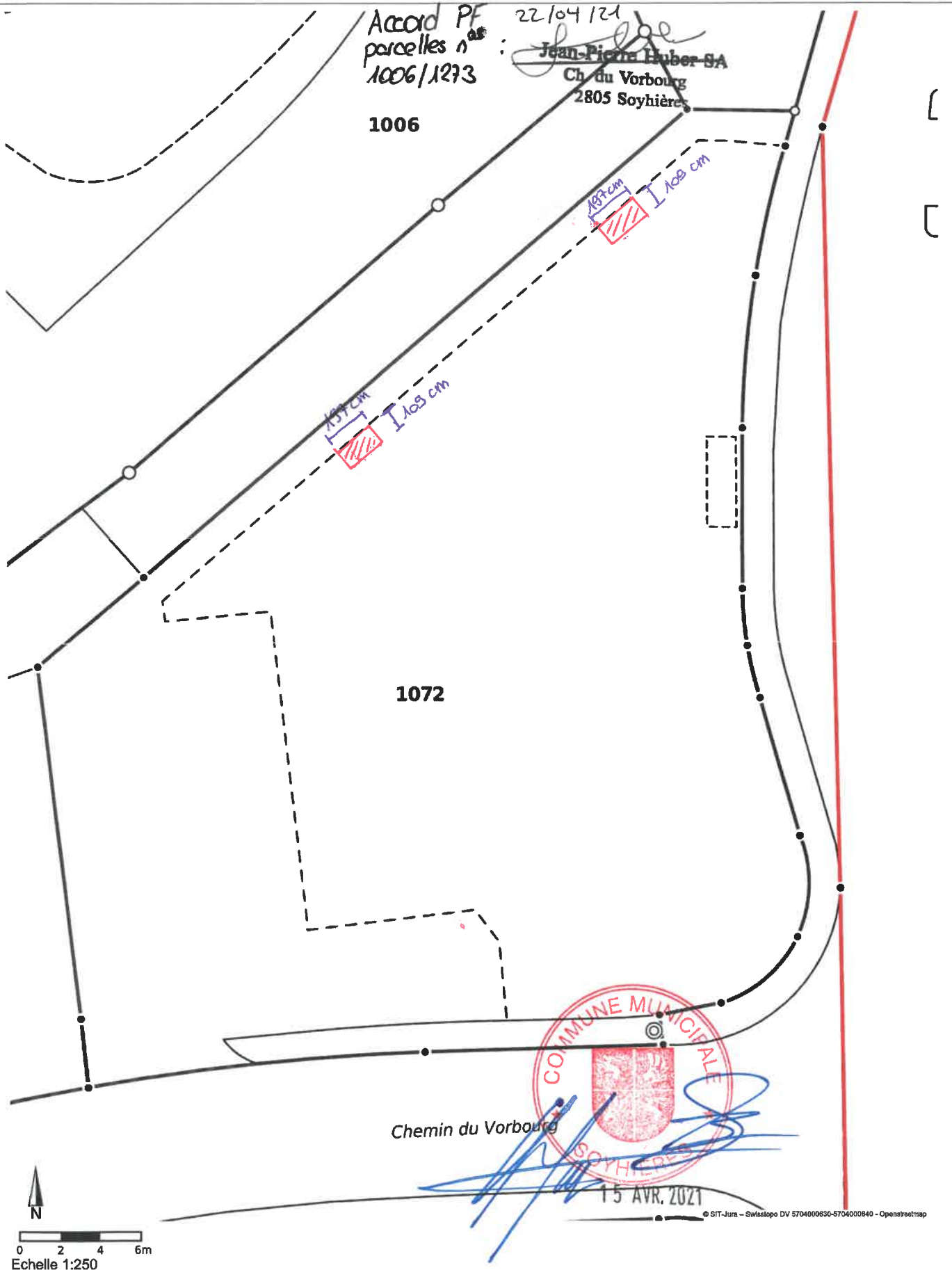
Pour les autres constructions, la nature de l'attestation et l'obligation de recourir à un ingénieur civil diplômé dépendent du risque sismique potentiel et de la vulnérabilité de l'ouvrage. La classe d'ouvrage (CO) du bâtiment est fixée par la norme SIA 261 tableau 26

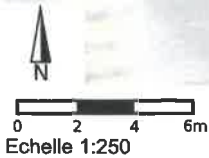
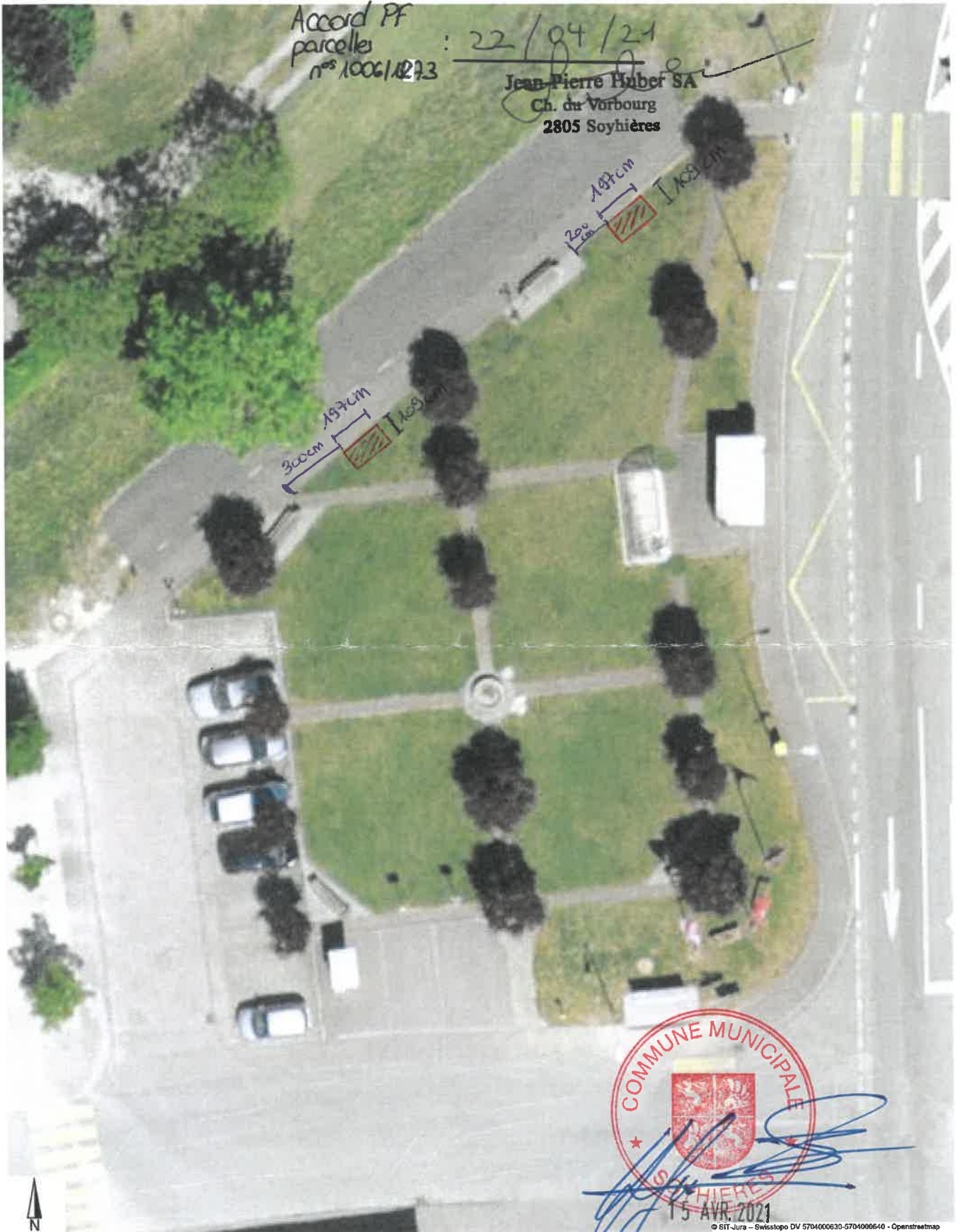
Lors du dépôt de la demande de permis de construire, le maître d'ouvrage et/ou son représentant devront répondre aux questions posées dans le formulaire établi par l'ECA Jura qui déterminera le risque sismique potentiel ainsi que l'ampleur des travaux de transformation.

Si le risque est avéré, l'annexe 1 (nouveaux bâtiments) ou l'annexe 2 (bâtiments transformés) devra être complétée. Il est vivement recommandé de faire appel à un ingénieur en génie civil diplômé pour compléter ces annexes car elles requièrent des connaissances sur le type de structure du bâtiment et sa vulnérabilité vis-à-vis d'un séisme. Ces formulaires devront également être retournés à l'ECA Jura en même temps que la demande de permis de construire.

### **PROTECTION CONTRE LES DANGERS NATURELS** (VOIR FORMULAIRE 84)









## Couche haute XL 197 × 109 × 72 cm

199.-



Pour la culture d'herbes aromatiques, d'espèces de légume ou de plantes. Construction modulaire. Film incl. Volume: 1500 l. Épaisseur de planche: 20 mm. Épaisseur de tôles de jonction: 1 mm. Essence : sapin de Douglas.

Numéro d'article 64038

### Caractéristiques du produit

Construction modulaire. Film de séparation compris. Volume: env. 1500 l. Épaisseur de planche: 20 mm. Épaisseur de tôles angulaires et de jonction: 1 mm. Coloris: revêtu de poudre, anthracite. Espèce du bois: sapin de Douglas.



Instructions

<b>Profondeur</b>	197 cm
<b>Largeur</b>	109 cm
<b>Hauteur</b>	72 cm
<b>Profondeur en cm</b>	197
<b>Largeur en cm</b>	109
<b>Hauteur en cm</b>	72
<b>Poids net</b>	70 kg
<b>Espèce du bois</b>	Douglas
<b>Provenance du bois</b>	Bosnie